



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 16 avril 2019

Sopema OI (La Possession) : les grévistes obtiennent 150 € brut de plus par mois

La grève des salariés de la Sopema OI à la Possession a porté ses fruits. Commencée le mardi 9 avril, elle s'est terminée le jeudi 11 avril au soir sur un protocole d'accord entérinant une augmentation mensuelle de salaire brute de 150 € pour tous (700 € étaient revendiqués), le paiement de la prime qualité avec effet rétroactif sur 3 ans, le respect des organismes statutaires.

À noter qu'au deuxième jour de grève, la direction est venue dans la négociation avec une proposition de 4 % d'augmentation des salaires... que les grévistes ont refusée parce qu'insuffisante (l'équivalent de 30 à 50 €). Celle-ci pensait peut-être duper ses travailleurs en leur proposant plus que sont prêts à négocier les patrons en ce moment. Les travailleurs de la Sopema ne se sont pas laissés duper.

Ils ont montré aussi que seul la lutte et le rapport de force paie. Un exemple à suivre pour tous les travailleurs et toutes les travailleuses victimes des bas salaires !

Ambulances : des pratiques patronales insupportables enfin sanctionnées !

Au Tampon, suite au signalement d'une dizaine de leurs salariés, les patrons de l'entreprise d'ambulances dirigée par la famille Blard viennent d'être sévèrement condamnés pour les horaires excessifs imposés à leurs chauffeurs, mais aussi pour avoir surfacturé leurs services à la Sécurité sociale (le Quotidien du 13 avril 2019). Ils faisaient travailler les conducteurs d'ambulances entre 50 à 60 heures par semaine, ne leur payaient pas intégralement leurs heures de travail, les déclaraient au travail alors qu'ils étaient en congé et facturaient cependant des déplacements non effectués à la Sécurité sociale.

Ils ont été condamnés à plusieurs dizaines de milliers d'euros d'amende, à des périodes d'emprisonnement avec ou sans sursis et à l'interdiction de gérer une entreprise pendant 5 ans.

Ces pratiques scandaleuses qui portent atteinte aux intérêts pécuniers et physiques des travailleurs, mais aussi à ceux de la société ne sont pas rares dans ce corps de métier.

La meilleure façon d'y mettre un terme ne peut venir que des initiatives des salariés de ces entreprises. Cet exemple en apporte la preuve.

Sur-travail et chômage, les deux faces d'un même système !

Tous les soi-disant spécialistes de l'économie, le patronat, les médias (et parfois, malheureusement les salariés eux-mêmes !) nous expliquent doctement qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde et que mettre un terme au chômage de masse à La Réunion est un doux rêve.

Eh bien, à la CGTR, nous pensons au contraire qu'il y a encore énormément de travail utile à faire pour répondre aux besoins de la société, mais qui n'est pas effectué parce que pas assez intéressant financièrement pour les patrons.

Il y a aussi le sur-travail, les milliers d'heures supplémentaires, qu'imposent les chefs d'entreprises à leurs salariés, souvent non rémunérées, qui, converties en emplois, permettraient de donner un emploi à des milliers de chômeurs à La Réunion.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Faire cesser cette pratique du sur-travail dans l'île et imposer au patronat les embauches nécessaires devrait faire partie des revendications majeures de la classe ouvrière pour soulager la peine des travailleurs au travail et offrir une vraie perspective d'insertion dans la société à ceux qui sont exclus du monde du travail. Imposer aussi la réduction générale du temps de travail, la semaine de 32 heures, voire moins, sans diminution de salaire, fait partie des objectifs de notre syndicat pour parvenir au plein emploi.

Des droits... réservés aux plus riches !

Le rapport livré jeudi 11 avril par l'Autorité de la concurrence démontre encore une fois combien la population laborieuse de La Réunion est victime d'abus de position de la part de certains métiers. L'organisme étatique a ainsi constaté que le coût moyen des actes notariaux à La Réunion était de 607 euros plus cher qu'en métropole et celui des huissiers majoré de 50 euros.

Ce renchérissement arbitraire de ces services lèse les plus bas revenus. Il est par exemple un moyen de dissuader les salariés de faire exécuter les condamnations de leurs employeurs indécents à leur payer salaires en retard et indemnités pour licenciement abusifs. À la CGTR nous en savons quelque chose !

Quant aux dirigeants de l'Autorité de la Concurrence, ils préconisent de ne rien changer dans l'immédiat au prétexte qu'imposer une réduction de leurs tarifs aux officines notariales et d'huissiers pourraient créer à ces dernières « des difficultés économiques » !

Alors foin des difficultés économiques des travailleurs et des chômeurs !

1er Mai 2019 : la CGTR appelle à manifester au Port

Les attaques frontales du patronat et de son gouvernement contre les droits et le pouvoir d'achat des travailleurs, des chômeurs et des retraités ne peut rester sans réaction des travailleurs.

Le 1er mai sera l'occasion de manifester notre opposition à cette politique de casse sociale et de rappeler au Médef et à Macron les revendications de la CGTR :

- Le SMIC à 1800 euros
- Augmentation de tous les salaires de 300 € net
- Pas de retraite en-dessous du Smic
- Abrogation des Lois Travail de Hollande et Macron, des augmentations de la CSG
- Embauches dans les services publics

Le rendez-vous pour le départ de la manifestation est fixé devant le siège de l'Union Régionale Ouest au 23, rue de Verdun au Port à 9 heures.

Un transport en car est assuré à partir du siège de l'Union Régionale Est CGTR de Saint Benoît.

Le rendez-vous impératif est fixé à 7 heures.

Les camarades qui veulent réserver leur repas (riz - carry – boisson) doivent s'inscrire au secrétariat de l'URE-CGTR (Tél : 0262 50 14 49) et régler 5 euros par personne au plus tard le lundi 22 avril.

Merci de prendre en compte toutes ces consignes !

Le Premier Mai, descendons dans la rue pour faire entendre la voix des travailleurs !

Mobilisons autour de nous ! Faisons de cette manifestation une réussite !

Chaque mardi, de 18 heures à 19 heures 30, l'Union Régionale Est de la CGTR organise en son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs. Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68